

A vérifier à l'audition

**58ème Session ordinaire de l'Assemblée générale
des Nations Unies**

Sixième Commission

Point 156 intitulé:

"Mesures visant à éliminer le terrorisme international".

**Intervention de Mme Traoré Safiatou Konaté,
Déléguée**

New York, le 15 octobre 2003

Monsieur le Président,

Permettez-moi au nom de la délégation du Mali de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la sixième Commission. Je suis persuadée que sous votre égide, nos travaux seront couronnés de succès.

Je voudrais associer à ces félicitations les autres membres du Bureau.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour remercier M. Rohan Perera, Président du groupe de travail ainsi que les deux coordonnateurs M. Carlos Fernando Diaz Paniaga et M. Albert Hoffman pour l'efficacité dont ils ont fait montre pendant nos travaux.

Monsieur le Président,

Le Mali, respectueux des Droits de l'Homme et croyant aux vertus du dialogue, réaffirme sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et quel qu'en soient les auteurs, les commanditaires et les motivations.

Mon pays est résolument engagé à lutter contre toutes les formes de violence, en particulier contre le terrorisme et ne ménagera aucun effort pour contribuer à l'éradication de ce fléau.

Pour le Mali, la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le strict respect des Droits de l'Homme et aucun amalgame simpliste ne doit pousser à confondre terrorisme et islam ou à en faire une guerre de civilisations.

Monsieur le Président,

Le terrorisme constitue l'une des menaces les plus graves à la sécurité humaine. La lutte contre ce fléau après la phase de la ratification des différents instruments juridiques internationaux, passe par une coopération internationale accrue, notamment l'échange d'informations, la poursuite des auteurs présumés de l'infraction ou leur extradition et l'entraide judiciaire.

Il convient de rappeler ici que le Mali a ratifié les douze (12) instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme ainsi que les conventions de l'Union africaine et de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Le Mali a été un des premiers pays à avoir ratifié le Protocole contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Au plan national, un groupe d'experts maliens est à pied d'oeuvre pour achever le travail d'incorporation législative avec l'appui du Centre des Nations Unies pour la prévention internationale du crime.

Actuellement, une réflexion est menée en vue de mettre en place les mécanismes et procédures définis par le séminaire tenu à Dakar, les 7 et 8 février 2002 sur le blanchiment des capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA avec en toile de fond, les liens entre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

Parmi les procédures et mécanismes mis en place pour aider les autres Etats, le Mali fait parti, en plus du circuit classique d'Interpol, du Comité des Chefs de police de l'Afrique de l'Ouest qui constitue un cadre d'échanges de renseignements opérationnels dans la lutte contre le terrorisme.

Le Mali a également créé des unités spécialisées pour lutter efficacement contre ce fléau. Il s'agit notamment de la Brigade spéciale d'intervention, de la Brigade anti-criminalité au niveau de la Police Nationale et de la brigade mobile d'intervention au niveau de la Douane.

Le 12 octobre dernier, s'est tenue à Bamako au Mali une rencontre internationale organisée par le Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique (CESA) en collaboration avec le Ministère malien de la Défense et des Anciens Combattants.

Cette rencontre qui a enregistré la participation du Niger, de la Mauritanie, du Tchad, de l'Algérie, du Nigéria, du Sénégal, des Etats Unis d'Amérique, d'Allemagne et de la France avait pour objet d'étudier la nature et l'étendu du territoire ainsi que la menace qu'il représente pour la stabilité en Afrique du Nord et de l'Ouest.

Un séminaire sous-régional doit se tenir à Bamako en novembre prochain afin d'harmoniser les législations nationales dans les Etats membres de la CEDEAO.

Le Mali a également tenu des réunions avec certains pays limitrophes en vue de collecter et de diffuser les informations nécessaires pour lutter contre les "nids probables" de terroristes dans le Nord-Mali et le "No man's land" commun à l'Algérie, au Mali, à la Mauritanie et au Niger.

Des patrouilles mixtes sont également organisées en vue de mettre un frein au trafic des armes de tous types dans cette région.

Monsieur le Président,

Le Mali assure cette année, la présidence du Réseau de la Sécurité Humaine. Nous nous félicitons donc des progrès substantiels accomplis dans l'élaboration d'un projet de Convention générale sur le terrorisme.

Je voudrais toutefois souligner le lien étroit qui existe entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée et inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois Protocoles additionnels.

Avant de terminer, **Monsieur le Président**, je voudrais réaffirmer le plein appui de mon pays à la convocation à brève échéance, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une Conférence internationale de haut niveau sur le terrorisme.

Je vous remercie.